

Commission d'Appel d'Offres

Pour ses marchés propres et conformément la réglementation s'appliquant aux pouvoirs adjudicateurs, le Conseil d'Administration de la SECOMILE a désigné une Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés supérieurs ou égaux à **90.000 € HT**.

Dans le cas de groupement d'achats avec d'autres opérateurs, c'est la procédure définie dans la convention du groupement d'achats qui s'applique pour l'attribution des marchés.

